

N° 7/3.22

[PRÉAVIS N° 38/12.21](#)

RÉAJUSTEMENT DE LA SUBVENTION ALLOUÉE AU MUSÉE ALEXIS-FOREL

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission du Conseil Communal chargée de l'étude de cet objet s'est réunie le mercredi 22 décembre à la salle Renaissance, au musée Alexis Forel.

La majorité de la commission est composée de Mesdames Patricia CORREIA DA ROCHA, Aliénor VAUTHEY, Ruth WALTER ETTER, Rita WYSS, ainsi que Messieurs Pascal DE BENOIT, Marc-Emmanuel CRIPPA, rapporteur.

La séance s'est déroulée en présence de Madame Ludivine GUEX cheffe de l'Office de la culture de la Ville ainsi que Messieurs Vincent JAQUES, Municipal en charge du Service de l'enfance, de l'Office de la durabilité, et de l'Office de la culture, Maurice RAPIT membre du comité du musée Alexis Forel, Yvan SCHWAB directeur du musée.

Les commissaires les remercient chaleureusement pour leurs présentations claires et complètes.

1 PRÉAMBULE

La demande d'augmentation de la subvention de CHF 80'000.00 a été soumise à la municipalité par courrier en juin 2021 et a pour objectif de pérenniser un poste de collaboratrice scientifique et de corriger des inégalités salariales. La convention liant le musée et la ville de Morges est renégociée tous les cinq ans. La dernière en date, 2016-2020, s'est clôturée par une évaluation stipulant que le musée Alexis Forel remplit largement les conditions tels que : « favoriser l'accès à la culture ; favoriser la création ; former les jeunes à la culture ; animer la ville ; mettre en valeur le patrimoine. »

2 PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DES MEMBRES DU MUSÉE ALEXIS FOREL

Au-delà des informations très complètes apportées par le préavis, la municipalité et les membres du musée Alexis Forel nous ont offert une présentation claire du partenariat entre la Ville et le musée, ainsi que des objectifs pour les prochaines années.

Le musée est une belle vitrine pour la ville de Morges, il rayonne sur un large territoire et est régulièrement médiatisé, comme par exemple lors de l'exposition autour du travail de David Lynch qui a eu lieu en automne 2018.

Le musée travaille en collaboration étroite avec la ville lors de nombreuses occasions, comme par exemple lors du 250ème anniversaire de la création de la Bibliothèque de Morges. Le musée prévoit pour les prochaines années de maintenir un niveau de qualité dans son travail de médiation culturelle, non seulement au travers des programmes scolaires (secondaire I et II), ou en créant des animations tel que la création d'un atelier d'écriture avec Blaise Hofmann ou un atelier expliquant la technique de la gravure à l'eau-forte. Il prévoit également un festival « quinzaine de la nostalgie » avec de nombreuses activités (concerts, lectures).

Cependant, le musée souffre depuis 2018 d'un problème d'effectif récurrent. Jusqu'en 2019, le musée comprenait 2 EPT pour un directeur à 60 %, une muséographe à 60 %, une secrétaire à 40 %, une collaboratrice scientifique à 20 % et un responsable d'entretien à 20 %. A l'heure actuelle la médiation culturelle est de plus en plus importante pour dynamiser la vie muséale et le musée Forel possède une collection importante pour le patrimoine morgien qui implique la responsabilité d'en faire une mise en valeur par des recherches scientifiques. Au vu de ces derniers éléments, l'effectif s'avère largement insuffisant pour réaliser le cahier des charges du musée. À savoir : la gestion des collections ; l'intendance générale ; l'organisation et le développement des expositions temporaires ; l'administration et la recherche de financement ; la médiation culturelle (animations et organisation d'événements) ; la collaboration et l'échange avec d'autres institutions culturelles. Le comité du musée a engagé une collaboratrice scientifique afin de répondre à l'augmentation des besoins et profite de la nouvelle convention avec la ville pour pérenniser ce poste.

Ce poste de collaboratrice scientifique a permis la création d'une magnifique exposition mettant en perspective le travail d'Emmeline Forel et du couple Forel de manière plus large. Il permet également de mettre en valeur les pièces du musée, telles qu'une collection importante du patrimoine morgien, mais également la plus grande collection d'icônes russes de Suisse ; et également la création de plusieurs catalogues d'expositions mettant en valeur les collections du musée.

La Municipalité a insisté sur l'importance de la collaboration entre ville et musée et sur le constat très positif de l'évaluation.

3 DISCUSSIONS

La majorité de la commission est consciente de l'importance du rayonnement du musée.

Le musée autofinance, grâce à sa recherche de fonds et au soutien de la Loterie Romande et d'autres fondations, l'entier de ses expositions. Mais cela ne peut pas financer la charge salariale. L'augmentation de CHF 80'000 de la subvention permettrait de pérenniser le poste de 60% de collaboratrice scientifique, de professionnaliser l'équipe d'accueil en finançant des formations (ICOM, etc) et d'atteindre l'égalité salariale ainsi que l'adaptation salariale liée à l'ancienneté.

La question de faire du musée Forel un musée communal a été évoquée, mais si on compare le nombre de visiteurs et l'EPT du Musée du Léman Nyon qui est une institution communale, à celui du musée Alexis Forel, on constate que le musée morgien est environ trois fois plus efficace en comparant le nombre de visiteurs et le nombre d'EPT, on peut donc considérer que cela est « bon marché » pour la collectivité morgienne.

La question des moyens financiers de la ville a été soulevée, mais la CoFIN aura l'occasion de donner son avis à ce sujet.

Au final la discussion a apporté un quasi consensus, et au vote, 5 voix pour, 1 voix contre et une abstention.

4 CONCLUSION

Au vu des réponses du musée Alexis Forel et de la municipalité, il s'avère que le musée, de par son dynamisme et son professionnalisme, est important pour la préservation du patrimoine de la ville et son paysage culturel.

La majorité de la commission est reconnaissante de l'excellent travail effectué par le musée et estime que c'est une situation idéale pour la ville qui gagne énormément dans la collaboration avec le musée tout en participant de façon modeste aux frais du musée. C'est donc une situation gagnante pour le musée et pour la ville.

Comme mentionné en amont, l'augmentation de CHF 80'000 de la subvention permettrait de pérenniser la qualité du travail du musée, en lui offrant la marge de manœuvre nécessaire à l'élaboration de nouveaux projets de valorisation des collections et de médiation culturelle.

Un refus serait un signal très négatif pour tous les soutiens privés potentiels et entraînerait une défiance dont les conséquences seraient négatives bien au-delà des questions de l'apport financier.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 80'000.00 pour le réajustement de la subvention du Musée Alexis Forel
2. de dire que le montant de CHF 80'000.00 sera ajouté à la subvention actuelle dès le budget 2022 portant la subvention annuelle à hauteur de CHF 382'000.00.

au nom de la majorité de la
commission
Le président-rapporteur

Marc-Emmanuel Crippa

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 mars 2022.

**DÉTERMINATION
DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL**

N° 38/12.21

Réajustement de la subvention allouée au Musée Alexis-Forel - Demande d'augmentation de la subvention de CHF 80'000.00

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances a examiné cet objet lors des séances du 17 janvier et du 15 février 2022.

Les commissaires étaient les suivants : MM Jean-Hugues BUSSLINGER, Vincent DUC, Marc-Emmanuel CRIPPA, Michaël FÜRHOFF, Pascal GEMPERLI, Jérôme MASSERY, Logan ROMANENS, Philippe VORUZ et Mme Maria Grazia VELINI Présidente-rapporteuse.

Détermination

Lors de la séance du 17 janvier la Commission des finances a débattu sur le bien-fondé de cette requête. Tous les membres sont convaincus de la qualité du travail des expositions réalisées au Musée Forel et de la visibilité qu'il apporte à notre Ville au niveau culturel. Si une partie de la commission s'est déjà forgée une opinion sur l'ajustement de la subvention, une autre partie aimerait une vision plus claire de la situation financière de la fondation qui gère le musée.

La commission de finances a donc demandé de pouvoir obtenir des documents financiers et elle remercie la Municipalité pour sa réponse rapide.

Lors de la séance du 15 février, la Commission des finances s'est déterminée sur l'augmentation de CHF 80'000.00 de la subvention au Musée Alexis Forel.

La Commission des finances, par 5 voix en faveur et 4 voix contre, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis susmentionné.

Pour la Commission des finances
La Présidente
Maria Grazia Velini

Morges, le 17 février 2022